



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 090-2026

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'ENSEIGNE

Arrêté n°2026-039A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu la demande d'autorisation d'enseigne n°AP 031 360 26 00001 déposée le 08 avril 2026, par Monsieur Jeremy LASSERRE, pour le compte de LASSERRE GASTRONOMIE,

Vu le projet situé au 422 avenue du Bois Chantant,

Vu l'objet de la demande : Installation d'une enseigne sur la façade du restaurant, et remplacement de celle déjà existante donnant sur la rue,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.581-8, L.581-18 et L.581-21 et ses articles R.581-9 à R.581-12 et R.581-16,

Vu l'avis exprimé par l'architecte des bâtiments de France en date du 14 avril 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant au Maire délégation pour la durée du mandat pour fixer dans les limites de 2.000€ les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

ARRÊTE

Article 1 : L'installation des enseignes faisant l'objet de la demande précitée, selon les descriptifs et plans joints au dossier, est **accordée**.

Fait à Montauban de Luchon,
Le 24 avril 2026.

Le Maire,
Jean-François BASELGA.



Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 24/04/2026
Notifié à l'intéressé le 24/04/2026



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de Haute-Garonne**

Dossier suivi par : MATEO Brigitte

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 031360 26 00001 U3101

Adresse du projet : 422 AVENUE DU BOIS CHANTANT 31110
MONTAUBAN DE LUCHON

Déposé en mairie le : 08/04/2026

Reçu au service le : 14/04/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

LASSERRE GASTRONOMIE
représenté(e) par Monsieur LASSERRE
422 AVENUE DU BOIS CHANTANT
31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Ce projet n'appelle pas d'observation.

Fait à Toulouse

Signé électroniquement par
Eric RADOVITCH
Le 14/04/2026 à 16:17

**L'Architecte des Bâtiments de France
Éric RADOVITCH**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Casino Municipal situé à 31042|Bagnères-de-Luchon.

Villa Santa-Maria situé à 31042|Bagnères-de-Luchon|14 boulevard Henri de Gorsse.